

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 16 septembre 2019

BAN DES VENDANGES DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER AOC MENETOU-SALON

Sur proposition de l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO), et en accord avec l'organisme de défense et de gestion, le début des vendanges a été fixé par un arrêté préfectoral du 10 septembre 2019, selon le calendrier suivant :

- **AOC MENETOU-SALON :**

- **SAUVIGNON BLANC**

- jeudi 12 septembre 2019**

Des dérogations individuelles au respect du ban des vendanges peuvent être accordées par l'INAO sous certaines conditions.

Pour de plus amples renseignements, les viticulteurs pourront s'adresser à leur organisme de défense et de gestion.

Pour tout renseignement :

**Direction départementale des Territoires du Cher
Service Économie Agricole et Développement Rural
6, place de la Pyrotechnie
CS 20001 -18 019 BOURGES cedex.**

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36
- pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr

